

COMMUNE DE SAINT LAURENT LES TOURS
Compte-rendu du Conseil Municipal
Jeudi 10 juillet 2014 à 20h30

Présents : Mr Pascal Lagarrigue – maire
Mrs Christiane Labrousse, Stéphanie Roussies, Maurice Eyzat, Julien Boris adjoints
Mmes Delphine Audoin, Nathalie Brunet, Muriel Cazard, Patricia Lamagat, Sonia Soulhol,
Isabelle Tersou
Mrs Firmin Ferrandery, Daniel Mack, Laurent Raffy, Willy Tchaghtchougha

Ordre du jour :

- Approbation du Conseil Municipal en date du 12 mai 2014
- Service assainissement :
 - Budget primitif 2014 : décision modificative à prendre
 - Produits irrécouvrables
 - Facturation 2014
- Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne : demande d'adhésion de la collectivité au service urbanisme
- École :
 - Tarifs rentrée scolaire 2014/2015 :
 - Cantine
 - Garderie
 - Participations communales pour frais de fonctionnement de l'école maternelle et de l'école primaire
 - Mise en place de la réforme des rythmes scolaires
 - Autorisation à demander pour encaisser un chèque de remboursement suite à une vitre cassée
- Agents communaux :
 - Augmentation des heures des agents de l'école
 - Emplois techniques
- Travaux 2014 (entretien des voies, éclairage public ...)
- Montant du loyer du logement de l'école au 1er août 2014
- Foyer rural : tarifs et conditions d'utilisation
- Concession du cimetière : demande de remboursement d'un emplacement cavurne
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie Roussies

• **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU C.M. du 12 mai 2014**

→ Le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

• **2. SERVICE ASSAINISSEMENT**

- **Budget primitif**

M. le Maire informe l'assemblée que le budget primitif voté le 23 janvier 2014 par l'ancienne municipalité présentait des anomalies et des déséquilibres qu'il convient de corriger. Pour cela il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'équilibrer les opérations d'amortissements pour 0.58€ et d'inscrire l'excédent d'investissement à la somme de 238 118.61€ mis par erreur à la somme de 238 018.70€.

→ Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- **Produits irrécouvrables**

Il s'agit d'admettre en non valeur les centimes non régularisés de deux abonnés pour la somme de 0.16€ et d'éteindre une créance de 44.02€ suite à une décision d'effacement de dette dans le cadre d'un dossier de surendettement d'un particulier.

→ Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- **Facturation 2014**

Rappel facturation assainissement : 2 factures sont émises chaque année (une 1^{ère} pour le 1^{er} semestre avec moitié du forfait annuel + 30% de la consommation N-1 et une 2^{ème} facture en décembre pour paiement de la seconde moitié du forfait et solde de la facture assainissement).

Tarifs applicables depuis 1/01/2013 :

Forfait 70€

Prix du m³ : 0.91€/m³

Redevance Adour Garonne (modernisation réseau) : 0.23€/m³

Afin de prendre en compte les normes européennes relatives aux monuments financiers avec les organismes bancaires (SEPA), les logiciels comptables ont du être adaptés en début d'année.

Notre prestataire informatique AGEDI n'étant pas en mesure de répondre à l'ensemble de nos besoins, il nous est nécessaire de revoir notre facturation 2014.

De ce fait, cette année et tant que techniquement il ne nous est plus possible de demander un acompte sur la consommation, il est proposé de facturer au 1^{er} semestre l'abonnement annuel puis la consommation au 2^{sd} semestre, ce qui procurera quasiment la même recette sur l'exercice.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour application de cette nouvelle facturation à partir de juillet 2014.**

• **3. SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE (S.M.P.V.D.) : DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ AU SERVICE URBANISME**

Jusqu'à présent, la collectivité confiait l'instruction des actes d'urbanisme aux services de l'État (la Direction Départementale des Territoires). A partir de 2015, l'État stoppe ce service, à charge désormais pour chaque collectivité de trouver un nouveau service instructeur.

En date du 5 septembre 2013, l'ancienne municipalité a délibéré pour adhérer au nouveau service proposé par le S.M.P.V.D. à partir du 1^{er} septembre 2014.

Une formation a été faite en mairie afin de former les secrétaires au nouveau logiciel urbanisme.

La grande communauté de communes n'étant pas encore créée, il est proposé de ne pas se précipiter et d'attendre la fin d'année afin de se positionner sur l'organisme qui pourra gérer le service A.D.S. (Application du Droit des Sols) de notre collectivité.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

• **4. ÉCOLE**

- **Nouveaux tarifs proposés pour la rentrée scolaire 2014/2015 :**

○ **Cantine**

Tarif I : ticket enfant St Laurent : 3.70€

Tarif II : ticket enfant hors commune : 4€

Tarif III : ticket enseignant + invités : 5.20€

Tarif IV : ticket stagiaire école : 2.20€

FORFAIT I : (sur la base de 4 jours/semaine) enfant St Laurent : 3.20€

FORFAIT II : (sur la base de 4 jours/semaine) enfant hors commune : 3.50€

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

○ **Garderie**

Tarif I : ticket journée : 3.50€

FORFAIT sur la base de 4 semaines de 4 jours : 19.20€ soit 1.20€ par jour.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

○ **Participations communales pour frais de fonctionnement école maternelle et école primaire**

La mise en place des rythmes scolaires nécessitant des frais supplémentaires pour la commune, il est proposé de reporter la décision de participations à la rentrée scolaire afin d'évaluer au mieux le montant qui sera appelé pour chaque enfant aux communes extérieures.

- **Mise en place de la réforme des rythmes scolaires**

A partir de septembre 2014, la réforme sera mise en place avec les 6 agents de l'école réquisitionnées pour encadrer les temps d'activités périscolaires (T.A.P.) de 13h15 à 14h.

104 enfants sont à ce jour inscrits pour la rentrée et suite au questionnaire/sondage transmis aux parents, 75 seraient présents en T.A.P. Six ateliers seront proposés dans des espaces de l'école : Sieste pour les petits, cuisine, jeux, bibliothèque, mini cinéma et jeux en extérieur.

Afin d'alléger les groupes et de proposer d'autres activités aux enfants, Mme Stéphanie Roussies propose de passer une convention avec Arts Scènes et Compagnie pour quatre interventions de 45 minutes par semaine, et ce tout au long de l'année scolaire.

Un forfait horaire compris entre 18 et 20€ est proposé par l'association. Pour rappel, l'aide de l'État (seulement sur deux ans) est de 50€/an et par enfant soit un montant total de 5200€/an.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

- **Autorisation à demander pour encaisser un chèque de remboursement suite à une vitre cassée**

Suite au remplacement d'une vitre cassée par un élève de l'école, l'assurance Axa de ses parents a remboursé la prestation effectuée par l'entreprise Delpy de St Laurent pour un montant de 130,08€.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

- **5. AGENTS COMMUNAUX**

- **Augmentation des heures des agents de l'école**

Suite à la mise en place en septembre prochain de la réforme des rythmes scolaires, le planning des agents de l'école a été revu et des heures complémentaires sont proposées à chacun des agents de l'école. Un avis doit être demandé au comité technique paritaire avant application des nouveaux horaires.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

- **Emplois techniques**

Rappel de la séance du 16 avril 2014 : 2 emplois d'été ont été recrutés pour cet été par l'ancienne municipalité.

Deux jeunes étudiants sont en renfort au service technique pour cet été (Rémy Sabatié du 7/07 au 25/07 et Charles Arnaudet du 28/07 au 22/08/2014).

M. Frédéric Borie est en congés de maladie jusqu'au 14 juillet 2014 inclus. Il a demandé une mise en disponibilité à compter du 1^{er} août 2014. Cette demande n'est pas recevable actuellement en raison de l'absence des deux agents auxquels l'ancienne municipalité avait déjà accordée une disponibilité et de plus en raison de la nécessité de service. M. Borie est le seul agent technique toujours en activité.

- **6. TRAVAUX 2014 (entretien des voies, éclairage public)**

Plusieurs travaux sont à programmer rapidement :

- Entretien et sécurisation des voies
- Entretien éclairage public

Commission voirie : réunion mercredi 17 juillet 2014 à 20h30.

- **7. MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT DE L'ÉCOLE AU 1^{ER} AOUT 2014**

Montant actuel du loyer : 517€

Il peut être augmenté en fonction de l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2014 et à la date d'anniversaire au 1^{er} août 2014. L'indice n'étant pas connu à ce jour, proposition de prendre la délibération ultérieurement, mais avec application au 1/08/2014.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

- **8. FOYER RURAL : TARIFS ET CONDITIONS D'UTILISATION**

Suite à la réfection du foyer rural, les tarifs ont été revus par l'ancienne municipalité pour application au 1^{er} avril 2014.

Différents tarifs sont proposés en fonction du nombre de jours utilisés et du locataire (particulier St Laurent ou hors commune, association St Laurent ou hors commune ...).

Comme délibéré par les anciennes municipalités, le foyer rural est prêté gracieusement pour les associations de la commune. Pour les associations hors commune qui utilisent le foyer rural de façon régulière, une participation aux frais de fonctionnement est demandée (10€ ou 20€ si chauffage ou climatisation).

L'association de Gymnastique Volontaire de St Céré qui sollicite deux heures au lieu d'une à chaque séance demande à la commune de revoir le tarif applicable au 1/09/2014 car jusqu'à présent aucune redevance n'avait été demandée.

Il est décidé de maintenir les tarifs applicables par délibération du 23 janvier 2014 afin de ne pas créer de précédent à l'avenir.

Prévoir réunion de la commission municipale « jeunesse, sport, culture ».

- **9. CONCESSION DU CIMETIÈRE : demande de remboursement d'un emplacement cavurne**

Il s'agit de la demande d'un administré qui avait acheté une concession pour une cavurne dans le columbarium de la commune.

Cette concession n'a jamais été occupée. Le règlement intérieur ne prévoit pas de remboursement d'une telle concession. Mais l'administré quittant la commune, il peut être envisagé de lui restituer la somme de 800€ qui a été versée.

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

- **10. QUESTIONS DIVERSES**

- Pour information une lettre a été faite à M. le Ministre de l'Intérieur pour soutenir les comités des fêtes du Lot dans leur action afin de demander l'abrogation de l'arrêté du 9/05/2014 concernant les heures de fermeture des débits de boissons.

- Informations :

- ◆ 20/07/2014 : Vide grenier et marché gourmand par l'association de pétanque
- ◆ 9 et 10/08/2014 : Fête de la commune
- ◆ 13/08/2014 : Soirée ciné-ciel avec le film « Les 5 Légendes »
- ◆ 14/09/2014 : Trophée des Tours.

Fin de séance 21h24.

Vu le Maire,

Pascal LAGARRIGUE